

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS prises par le  
SYNDICAT AUDIOIS D'ENERGIES & DU NUMERIQUE  
Lors du BUREAU SYNDICAL DU 27 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, à neuf heures, le Bureau Syndical du Syndicat Audiois d'Energies et du Numérique s'est réuni en présentiel dans les locaux de la CCI à Carcassonne mais aussi en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET.

Étaient présents les titulaires et les suppléants avec possibilité de vote :

BANQUET Régis, COMBETTES Roland, LAPEYRE Alain, LUCIEN Gérard, MONIE Jean-Marie, MOUNIE Serge, NAVARRO ESTALLE Françoise, RIVEL Tamara, SGIAROVELLO Michel, VERONIN-MASSET Jean-François.

Ont donné procuration

Étaient absents ou excusés : ALBAREL Arnaud, AMIEL Freddy, BARO Hervé, CATHALA Caroline, CLERGUE Guy, QUAGLIERI Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : LUCIEN Gérard

Il convient d'approuver le compte-rendu du bureau syndical en date du 20 février 2024. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Le président débute alors la présentation du point inscrit à l'ordre du jour :

**Délibérations n° 2024-02 (partie DPE) et 2024-03 (partie EP)**

**Objet : Autorisation du Président à signer les marchés subséquents du lot 1 pour les travaux DPE, EP et IPCE**

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la délégation des attributions du Comité au Bureau en matière de commande publique.

Ainsi relève de la compétence du Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

Le lot n° 1 concernant les travaux classiques de l'Accord cadre multi-attributaire de conception réalisation pour des travaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et d'infrastructures passives de communications électroniques a été notifié le 09/05/2023 aux titulaires suivants : DEBELEC, ROBERT, SPIE CITYNETWORKS, SOBECA.

Une consultation relative à l'attribution des marchés subséquents n°1 à n°4 a été lancée. Ce sont des marchés à prix forfaitaires faisant suite l'accord-cadre avec maximum (48 000 000€HT sur toute la durée de ce dernier) passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

Les montants estimatifs des marchés subséquents n°1 à 4 étant supérieurs au seuil de 90 000 euros, une délibération du Bureau autorisant le Président du SYADEN à signer les Actes d'Engagement des marchés subséquents se révèle nécessaire.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique à signer les actes d'engagement selon les attributions des marchés à savoir :
  - MS7 : DEBELEC pour un montant de 499k€ HT
  - MS8 : SOBECA pour un montant de 298k€ HT
  - MS9 : ROBERT pour un montant de 296k€ HT
  - MS10 : DEBELEC pour un montant de 123k€ HT
  - MS11 : ROBERT pour un montant de 165k€ HT
  
- d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

La séance est levée à 12h30.

**Le Président  
Du Syndicat Audois d'Energies  
Et du Numérique  
Régis BANQUET**

